

# Stat'ur

1<sup>er</sup> trimestre 2025

## conjoncture

Juin 2025 - N°53

Bourgogne-Franche-Comté

## Emploi salarié privé : la baisse se poursuit au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Au niveau national, l'emploi salarié privé continue de reculer au premier trimestre 2025, avec une baisse de 0,1 %, soit 20 900 postes supprimés, après un recul plus marqué de 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, le bilan reste négatif avec 104 000 emplois perdus, soit - 0,5 %.

En Bourgogne-Franche-Comté, la tendance baissière amorcée fin 2024 se confirme. Ce trimestre, 3 230 postes ont été supprimés dans le secteur privé, soit une baisse de - 0,5 %, après - 0,4 % au trimestre précédent. Il s'agit de la plus forte contraction trimestrielle enregistrée depuis les baisses liées à la crise sanitaire.

Tous les grands secteurs d'activités sont touchés : les effectifs permanents reculent de - 0,1 % dans le commerce à - 0,7 % dans la construction, tandis que l'intérim poursuit sa chute. Sur un an, la région enregistre une perte de 7 520 emplois, soit - 1,1 %.

Cette dégradation s'explique ce trimestre par la poursuite du recul de l'intérim (- 620 postes, - 1,9 %) conjuguée à la baisse des effectifs permanents (- 2 610 postes).

Dans l'industrie, les effectifs alternent depuis la fin de la crise sanitaire entre hausses et baisses. Depuis mi-2024, la tendance est

clairement orientée à la baisse. Au premier trimestre 2025, 560 postes permanents ont été supprimés (- 0,3 %). Sur un an, le secteur perd 450 emplois (- 0,7 %), alors que les effectifs restent stables au niveau national.

Le secteur des services hors intérim, moteur de l'emploi depuis la crise sanitaire, voit sa dynamique s'inverser depuis 2024. Ce trimestre, 1 540 postes y ont été supprimés. Sur un an, la baisse atteint - 0,8 %, contre - 0,2 % en France.

La construction reste en difficulté, avec 380 postes permanents perdus ce trimestre (- 0,7 %). Sur une année glissante, la baisse atteint - 2,2 % (- 1 220 postes), un recul comparable à celui observé au niveau national (- 2,0 %).

Le commerce enregistre également un léger recul - 0,1 % ce trimestre, une évolution conforme à la tendance observée nationalement. Sur un an, les effectifs diminuent de - 0,2 % en région, contre - 0,3 % en France.

Ce trimestre, seul le département de la Nièvre parvient à stabiliser ses effectifs. Dans les sept autres départements, les baisses varient de - 1,2 % dans le Territoire de Belfort à - 0,2 % dans le Jura.

**Chiffres clés du trimestre (1T2025/4T2024)**

**Effectifs salariés permanents : - 2 610 dont**

**Intérim**  
- 620

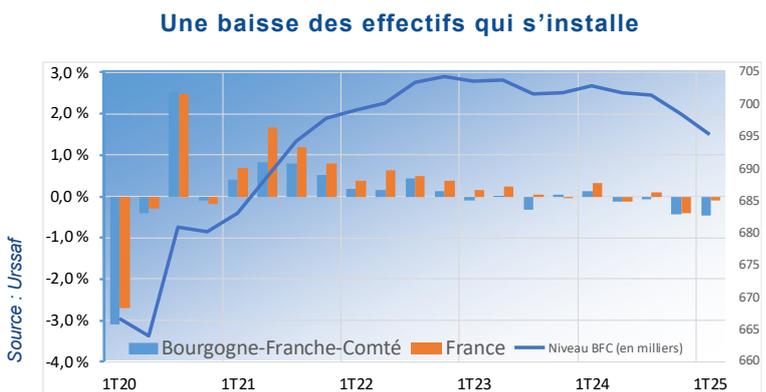
**Industrie**  
- 560

**Construction**  
- 380

**Commerce**  
- 130

**Services HI\***  
- 1 540

\* HI = hors intérim



Montant de la prime partage de la valeur sur le 4T2024 en Bourgogne-Franche-Comté :  
**20 Millions d'€**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Effectifs 2025 T1 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2025 T1 / 2024 T1
		2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	
<b>Bourgogne</b>	411,2	0,3	-0,2	0,1	-0,3	-0,4	-0,8
Effectifs salariés *							
<b>Franchise-Comté</b>	284,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6	-0,5	-1,4
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>	695,2	0,1	-0,1	-0,1	-0,4	-0,5	-1,1
SMPT (€)	2 618	1,1	0,7	0,3	0,9	0,1	2,0
<b>France</b>	20,192	0,3	-0,1	0,1	-0,4	-0,1	-0,5
SMPT (€)	3 032	1,3	0,4	0,2	1,0	0,5	2,2

\* en milliers \*\* en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



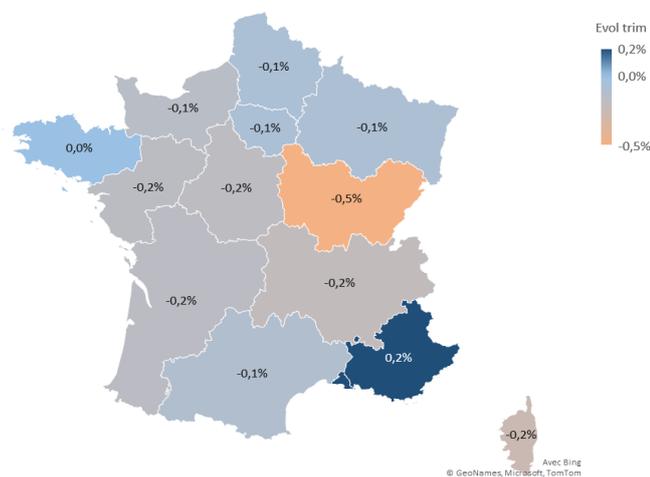
La conjoncture affecte l'ensemble des secteurs d'activité

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2025T1 / 2024T4	2025T1 / 2024T1	2025T1 / 2024T4	2025T1 / 2024T1	2025T1 / 2024T4	2025T1 / 2024T1
Services (hors intérim)	325	- 1 540	- 2 730	- 0,5	- 0,8	+ 0,0	- 0,2
Industrie	163	- 560	- 1 160	- 0,3	- 0,7	- 0,1	+ 0,0
Commerce	122	- 130	- 300	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3
Construction	55	- 380	- 1 220	- 0,7	- 2,2	- 0,7	- 2,0
<b>Total hors intérim</b>	<b>664</b>	<b>- 2 610</b>	<b>- 5 410</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,3</b>
Intérim	31	- 620	- 2 120	- 1,9	- 6,3	- 0,5	- 5,9
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>- 3 230</b>	<b>- 7 530</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,5</b>

Source : Urssaf

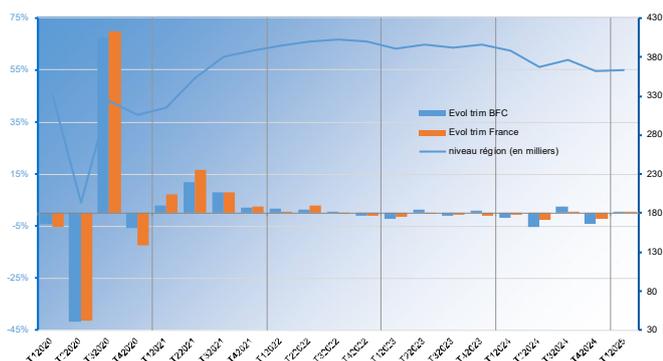
Les effectifs salariés continuent de diminuer

Evolution de l'emploi salarié au 1<sup>er</sup> T 2025 par rapport au 4<sup>ème</sup> T 2024



Ce trimestre, les effectifs salariés continuent de chuter en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,5 % ; - 3 230 postes), enregistrant la plus forte baisse toutes régions confondues. Au niveau national, les effectifs salariés diminuent légèrement de 0,1 % ce trimestre, après une baisse plus marquée de 0,4 % au trimestre précédent. Les effectifs diminuent dans la grande majorité des régions métropolitaines tandis qu'ils stagnent en Bretagne et augmentent légèrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

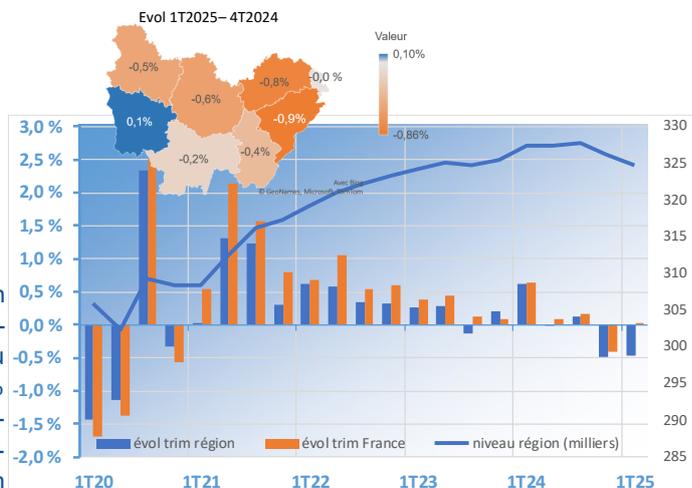
Un léger regain dans les embauches de longue durée



Source : Urssaf - cumul des embauches du premier trimestre de chaque année. Données brutes.

Sur un an, le bilan est négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une perte d'effectifs (- 1,1 % ; - 7 530 postes) quand la baisse n'est que de 0,5 % à l'échelon national. Tous les secteurs d'activités accusent le coup et voient leurs effectifs salariés chuter en un an : la construction (- 2,2 % ; - 1 220 postes), les services hors intérim (- 0,8 % ; - 2 730 postes), l'industrie (- 0,7 % ; - 1 160 postes) et le commerce (- 0,2 %, - 300 postes). La plus forte chute revenant à l'intérim qui enregistre une baisse annuelle de 6,3 %.

Services hors intérim : un recul qui s'installe



Source : Urssaf

Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés continuent de baisser (- 0,5 % ; - 1 540 postes ce trimestre contre - 0,5 % ; - 1 590 postes au T4 24). Sur un an, le secteur enregistre une chute de 0,8 %, soit 2 730 postes en moins.

Ce trimestre, dans les activités financières (+ 50 postes) et les activités pour la santé humaine (+ 60 postes), les effectifs repartent à la hausse après avoir chuté au trimestre précédent (de - 110 et - 190 postes respectivement).

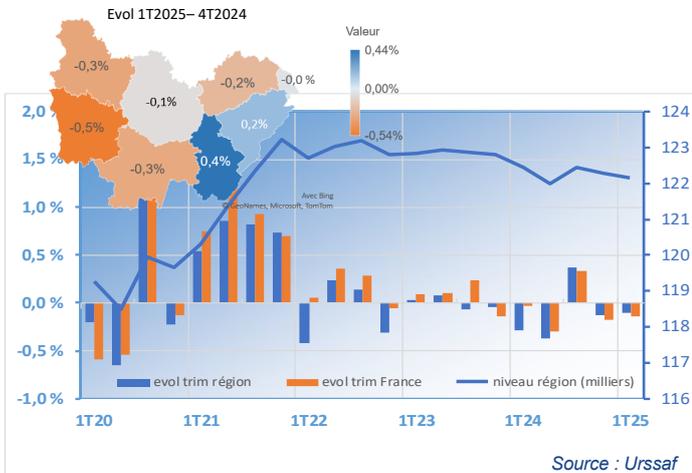
A l'inverse, les autres activités tertiaires hors intérim sont en baisse ce trimestre. La plus forte baisse est enregistrée dans le transport (- 400 postes) : elle s'explique en partie par la fermeture d'un établissement (environ 200 salariés) dont les emplois ont été maintenus mais répartis sur deux établissements dont l'un relève désormais de l'industrie (2/3 des effectifs). On constate d'autres baisses dans les services administratifs (- 300 postes), les activités immobilières (- 200 postes), les arts,



spectacles et activités récréatives (- 150 postes) et l'éducation (- 100 postes).

La Nièvre se distingue des autres départements en créant 20 postes. En revanche, le Doubs (- 550 postes), la Côte-d'Or (- 500 postes), l'Yonne (- 170 postes) et la Haute-Saône (- 160 postes) rencontrent les plus fortes difficultés ce trimestre.

### Les effectifs dans le commerce en tension



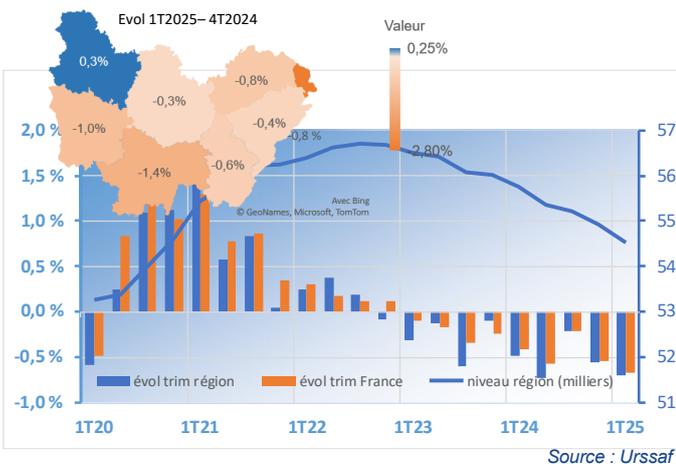
Les effectifs salariés du secteur du commerce (25 % des salariés du tertiaire) diminuent de nouveau ce trimestre sur un rythme proche de celui du trimestre précédent (- 130 postes après - 160 postes, soit - 0,1 % dans les deux cas).

Ce trimestre, le Jura et le Doubs créent respectivement 50 et 40 postes, quant le Territoire de Belfort stagne.

En revanche, la Saône-et-Loire enregistre la plus forte baisse avec 80 postes perdus. L'Yonne et la Nièvre suivent avec une perte de 50 et 40 postes respectivement, ainsi que la Haute-Saône et la Côte-d'Or avec 20 postes en moins dans chaque secteur.

Sur un an, le secteur du commerce de réparation automobile continue de créer des postes (+ 0,8 % ; + 160 postes), notamment porté par la croissance du marché automobile d'occasion. Le commerce de détail repart à la hausse (+ 0,2 % ; + 130 postes). Le commerce de gros poursuit sa baisse (- 1,8 % ; - 580 postes).

### La construction face à une érosion de ses effectifs



Le secteur de la construction continue de décliner (- 0,7 %, - 380 postes après - 0,6 %, - 310 postes au trimestre précédent). Cela fait maintenant deux ans que ce secteur est en recul. Ainsi, sur un an, le bilan est négatif (- 2,2 % ; - 1 220 postes), en raison des difficultés rencontrées dans le secteur de l'immobilier qui subit toujours des taux d'intérêts élevés, réduisant de fait la demande de construction de logements neufs.

Sur un an, la diminution des effectifs est toujours aussi marquée dans les travaux de construction spécialisés (- 1 010

postes ; - 2,2 %). Dans une moindre mesure, la construction de bâtiments (- 130 postes ; - 4,1 %) et le génie civil (- 80 postes ; - 1,4 %) sont aussi touchés.

Tous les départements sont impactés. Ce trimestre, seul le département de l'Yonne tire son épingle du jeu (+ 10 postes). En revanche, la Saône-et-Loire enregistre la plus forte baisse avec 160 postes perdus. Les baisses des départements restants varient entre - 60 postes (Territoire de Belfort) et - 30 postes. Haute-Saône, Jura et Nièvre)

### Un nouveau recul des effectifs constaté dans l'industrie



Les effectifs industriels continuent de diminuer ce trimestre, avec une perte de 0,3 % (soit 560 postes de moins) après la baisse de 0,1 % (- 210 postes) au trimestre précédent.

Sur un an, les effectifs poursuivent leur baisse (- 560 postes ; - 0,7 %).

Les secteurs de l'industrie agro-alimentaire (+ 60 postes), du meuble et réparation/installation de machines (+ 50 postes expliqués en grande partie par le transfert des effectifs d'un établissement ayant fermé et dont les effectifs ont été maintenus et répartis sur ce nouveau secteur d'activités), de la production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (+ 30 postes), de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et de l'industrie extractive (+ 10 postes chacun) enregistrent de légères hausses ce trimestre.

En revanche, les effectifs diminuent drastiquement dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 400 postes) avec notamment la fermeture d'un établissement de plus de 130 salariés en Côte-d'Or. Les baisses sont plus modérées dans les autres secteurs : - 70 postes dans l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux, - 60 postes respectivement dans l'habillement, textile et cuir et le bois-papier, - 50 postes dans la fabrication d'équipements électriques, - 30 postes dans la fabrication de matériels de transports après - 230 postes le trimestre précédent. Les effectifs chutent de 20 postes dans l'industrie pharmaceutique et dans la fabrication de machines et équipements. Ils sont quasi stables dans l'industrie chimique (- 10 postes).

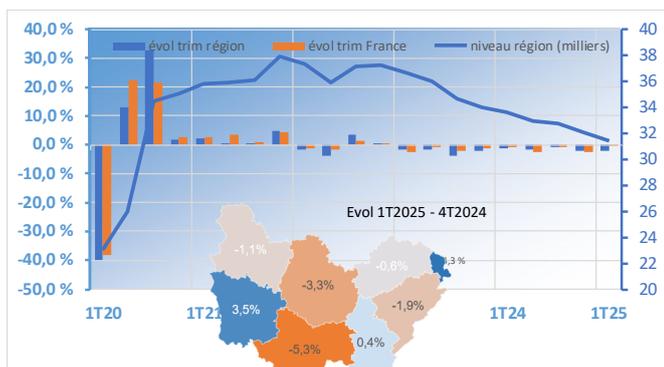
Au niveau départemental, la Côte-d'Or fait office d'exception avec la création de 40 postes mais cette hausse est en réalité à relativiser dans la mesure où 130 emplois créés dans le secteur de la réparation et l'installation de machines sont en réalité la résultante du maintien des effectifs d'un établissement qui a fermé dans le secteur du transport et entreposage (services hors intérim). En revanche, les effectifs chutent de manière significative dans le Territoire de Belfort (- 390 postes).

Les effectifs sont quasi stables dans le Doubs et la Saône-et-Loire (- 10 postes chacun).

Dans les autres départements, la baisse s'échelonne entre 90 postes dans le Jura à - 20 postes dans la Nièvre.



## Seul le commerce maintient ses effectifs intérimaires



Source : Urssaf

Au premier trimestre 2025, l'intérim en Bourgogne-Franche-Comté poursuit sa baisse avec environ 620 intérimaires en moins par rapport au trimestre précédent. Tous les secteurs d'activités, à l'exception du commerce, enregistrent des baisses significatives.

Le secteur de la construction, grand utilisateur de l'intérim, est

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplaçonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des appren-

tis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

## Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreetts Bourgogne-Franche-Comté - Pour les effectifs permanents : Urssaf

Les données concernent les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés y compris les apprentis à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.

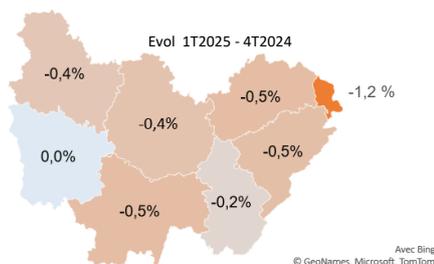
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).



## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,3 %



### Côte-d'Or : le tertiaire en difficulté



Les effectifs salariés permanents diminuent fortement ce trimestre en Côte-d'Or (- 520 postes). Le tertiaire est en difficulté.

En effet, on note un fort recul dans les services hors intérim (- 500 postes) expliqué majoritairement par un déclin dans trois activités : le transport et entreposage (- 500 postes dont -140 postes transférés dans l'industrie à la suite d'un schéma de discontinuité), l'hébergement-restauration (- 100 postes) et les activités immobilières (- 90 postes). Le commerce présente un léger fléchissement (- 20 postes).

Malgré la fermeture d'un établissement dans le secteur de la métallurgie, la progression de la réparation et maintenance d'équipements de transport (+ 140 postes issus du schéma de discontinuité) permet à l'industrie d'afficher un bilan positif (+ 40 postes) en trompe l'œil. La construction, toujours impactée par les taux d'intérêts élevés continue de perdre des postes (- 40 postes).

La crise dans le secteur de l'intérim perdure (- 190 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens perdent 720 postes.

### Jura : seul le commerce résiste



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura continuent de baisser, avec une perte de 160 postes ce trimestre, comme au trimestre précédent.

Seul le commerce crée 50 postes, tandis que tous les autres secteurs perdent des salariés permanents. Les services hors intérim enregistrent une baisse de 90 postes, tout comme le secteur de l'industrie (- 90 postes). La construction perd 30 postes.

Néanmoins, les effectifs intérimaires augmentent légèrement ce trimestre (+ 10 postes après une baisse de - 50 postes au trimestre dernier).

Se faisant, le Jura enregistre une diminution totale de 150 postes ce trimestre.

### Doubs : le tertiaire en difficulté



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents diminuent dans le Doubs (- 560 postes), principalement imputable au repli du secteur tertiaire.

Les services hors intérim enregistrent une baisse de 550 postes, s'ajoutant à la perte de 360 postes le trimestre précédent. Les activités de services administratifs et de soutien (- 260 postes), le secteur du transport et entreposage (-150 postes) et l'action sociale et hébergement médico-social (-110 postes) sont les principaux vecteurs de la diminution des effectifs.

L'industrie perd 10 postes, alors que la construction continue de diminuer (- 40 postes, après déjà - 40 postes au trimestre précédent). Le commerce, après une baisse au trimestre précédent, voit ses effectifs augmenter de 40 postes.

Les effectifs intérimaires chutent également ce trimestre (- 130 postes). Au total, le Doubs perd 690 postes ce trimestre.

### Nièvre : l'intérim repart à la hausse



Seul département de la région à stabiliser ses effectifs ce trimestre, la Nièvre voit ses effectifs intérimaires repartir à la hausse (+ 60 postes) et endiguer la perte des effectifs permanents (- 70 postes).

Portés par les activités de services administratifs et de soutien (+ 40 postes), les services hors intérim progressent de 20 postes malgré un léger déclin du transport et entreposage (- 30 postes). Le commerce est davantage en difficulté avec une perte de 40 emplois.

Les effectifs industriels se stabilisent puisque la croissance de la fabrication de machines et équipements (+ 20 postes) contrebalance les pertes de l'industrie du meuble (- 20 postes). Enfin, la construction poursuit le repli amorcé depuis 2022, avec une perte de 30 postes ce trimestre.

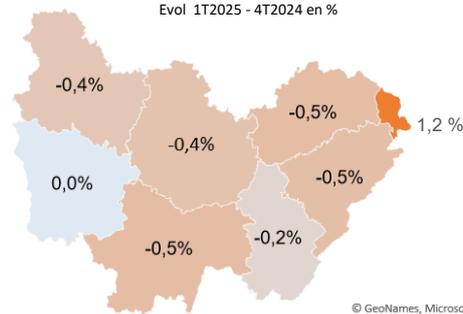
L'intérim est en hausse (+ 60 postes) et permet une stabilisation de l'emploi total nivernais.



## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,3 %

Evol 1T2025 - 4T2024 en %



Avec Bing © GeoNames, Microsoft, TomTom

### Haute-Saône : tous les secteurs en difficulté



Source : Urssaf

En Haute-Saône, les effectifs salariés permanents continuent de diminuer ce trimestre avec une perte de 240 postes, après une baisse de 300 postes le trimestre précédent.

Les services hors intérim enregistrent la plus forte baisse avec 160 postes en moins. Seule l'activité d'hébergement et restauration enregistre une hausse d'effectifs de 20 postes, alors que la plupart des activités sont en baisse ou stagnent. L'industrie perd 30 postes. La construction reste en difficulté avec une perte de 30 postes après une baisse de 80 postes le trimestre dernier. Le commerce enregistre 20 postes en moins, tout comme l'intérim.

Le bilan trimestriel total du département est négatif avec une perte de 260 postes.

### Saône-et-Loire : L'intérim et la construction toujours en crise



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents diminuent ce trimestre en Saône-et-Loire (- 340 postes).

Les activités de services administratifs et de soutien (- 70 postes), le transport et entreposage (- 50 postes) ainsi que les activités immobilières (- 40 postes) sont en difficulté. Au total, ce sont 90 postes qui sont perdus dans le secteur des services hors intérim. Le commerce est lui aussi en recul (- 80 postes).

Malgré des effectifs en croissance dans la métallurgie (+ 40 postes), les effectifs industriels se contractent légèrement ce trimestre (- 10 postes) tandis que la construction poursuit ses pertes amorcées dès 2022 (- 160 postes).

L'intérim est toujours en crise et perd 360 postes. Au total, le bilan est négatif avec une perte de 700 postes ce trimestre.

### Yonne : les services hors intérim fortement impactés



Source : Urssaf

Les effectifs permanents icaunais sont en nette diminution ce trimestre (- 260 postes).

Les services hors intérim enregistrent une perte importante de 170 postes ce trimestre, concentrée principalement dans le transport et l'entreposage (- 60 postes) ainsi que dans les activités immobilières (- 30 postes). Le commerce est lui aussi en difficulté (- 50 postes).

Secteur en crise depuis 2022, la construction montre des signes de reprise dans l'Yonne (+ 10 postes). C'est le seul département dans la région qui progresse dans cette activité. L'industrie voit ses effectifs se contracter (- 50 postes) avec des pertes, notamment dans la métallurgie (- 30 postes).

L'intérim, en difficulté depuis début 2023, perd 40 postes. Au total, ce sont 300 postes qui ont été perdus dans l'Yonne.

### Territoire de Belfort : l'industrie grandement touchée



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Territoire de Belfort enregistrent une baisse accrue (- 460 postes après - 40 au trimestre dernier). L'industrie continue de perdre des postes (- 390 postes contre après - 40 postes au T4 2024), notamment dans la fabrication de matériels de transport (- 330 postes). Seule une activité industrielle est dans le vert : la fabrication de machines et équipements (+ 10 postes).

Les services hors intérim perdent 10 postes, malgré la création de 50 postes dans l'action sociale et hébergement médico-social. Le commerce est stable ce trimestre. La construction quant à elle perd 60 postes.

En ce qui concerne l'intérim, elle observe une hausse de 50 postes. Au total, l'emploi dans le Territoire de Belfort est en baisse (- 410 postes).